



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 14 juin 2017

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 52

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 14 juin 2017 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national a été interprété par la chorale de l'école secondaire St. Francis Xavier.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Watson a décerné le Prix de bâtisseur de la Ville au Chœur de la Police d'Ottawa. Le Chœur de la Police d'Ottawa a été créé en 1972 et célèbre en 2017 son 45^e anniversaire. Sa mission est d'améliorer l'image du Service de police d'Ottawa par le chant. Pour atteindre cet objectif, le chœur chante à de nombreux événements, petits et grands, y compris à des activités culturelles, dans des maisons de retraite, dans des concerts et pour des célébrations de Noël dans la collectivité.

Le Chœur de la Police d'Ottawa participe avec fierté avec d'autres membres du Service de police d'Ottawa à leurs activités communautaires et aux cérémonies de remise de prix de longs services. Le Chœur de la Police d'Ottawa a le privilège de se tenir aux côtés d'autres chœurs de police du Canada pour le Service commémoratif annuel en septembre sur la Colline du Parlement afin de rendre hommage aux policiers et policières qui ont sacrifié leur vie dans l'exercice de leurs fonctions.

RECOGNITION – PRIX DE LA PERSONNE ÂGÉE DE L'ANNÉE

Le maire Watson a remis le Prix de la personne âgée de l'Ontario pour la municipalité d'Ottawa à Heather Murphy en reconnaissance de sa contribution remarquable à la collectivité après ses 65 ans. Mme Murphy siège au conseil d'administration des Amis de la bibliothèque publique depuis 2007 comme membre sans fonction désignée et comme secrétaire. Elle siège également au comité de la succursale de Kanata comme représentante des Amis de la Bibliothèque et elle supervise 60 bénévoles qui travaillent à la vente des livres pour les Amis de la Bibliothèque aux deux succursales de Kanata et aux trois succursales de Carleton Ouest.

RECONNAISSANCE - JOHN MOSER

Au nom des membres du Conseil municipal, le maire Watson et le directeur municipal Steve Kanellakos ont présenté un cadeau d'adieu à M. John Moser, l'ancien directeur général par intérim de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, pour souligner son départ à la retraite.

MISE À JOUR DU MAIRE – LA SITUATION RELATIVE AUX OPIOÏDES – LES INTERVENTIONS D'OTTAWA

Le maire Watson a fait le point sur le travail en cours à Ottawa entourant la prévention des surdoses. Il a parlé des programmes de prévention et de sensibilisation et a présenté les plans pour poursuivre ces efforts. Les observations du maire sont conservées aux dossiers du greffier de la Ville.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents sauf le conseiller D. Chernushenko.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux régulier de la réunion du Conseil municipal du 24 mai 2017

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Voir les points précis à l'ordre du jour pour les déclarations : point 1 – Rapport annuel de la Société de logement communautaire d'Ottawa et assemblée générale annuelle des actionnaires.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes.

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- Mise à jour sur la politique de l'AMO - Le gouvernement provincial annonce des modifications aux services d'urgence, y compris des projets pilotes concernant la répartition et les pompiers titulaires d'une certification d'ambulancier paramédical

Réponses à des demandes de renseignements:

- OCC 02-17 - Accès aux établissements de santé
- OCC 03-17 - Nids-de-poule et qualité des routes

MOTION NO 52/1

Motion du conseiller R. Brockington
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

IL EST RÉSOLU QUE les règles de procédure soient suspendues afin qu'on puisse discuter de la réponse à la demande de renseignements OCC 03-17 – Nids-de-poule et qualité des routes.

ADOPTÉE avec la dissidence de la conseillère J. Harder

Pétitions :

- Pétition reçue comprenant la signature de 53 personnes demandant que, en ce qui a trait au lotissement proposé au 3490, chemin Innes (Dossier d07-16-16-002), la Ville n'approuve pas la construction d'une route qui fournirait un accès du lotissement mentionné ci-dessus au croissant Nature Trail et, à l'avenir, au chemin Pagé.

Autres communications reçues :

- Soumission reçue comprenant la signature de 73 personnes demandant à la Ville d'installer des dos d'âne sur la promenade Prestone.

ABSENCES

Le conseiller D. Chernushenko a prévenu qu'il serait absent de la réunion du 14 juin 2017.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 52/2

Motion du conseiller S. Qadri
Appuyée par le conseiller A. Hublely

Que le rapport de la Société de logement communautaire d'Ottawa intitulé «Rapport annuel et assemblée générale annuelle de la Société de logement communautaire d'Ottawa » ; le rapport n° 25 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport n° 11 du Comité de la vérification; le rapport n° 25 du Comité des finances et du développement économique; le rapport 45 du Comité de l'urbanisme; le rapport n° 13 de la Commission du transport en commun; et le rapport n° 24 du Comité des transports, soient reçus et examinés; et

Que les Règles de procédure soient suspendues afin de prendre connaissance du rapport n° 46 du Comité de l'urbanisme et de l'examiner, de façon qu'il soit possible d'apporter rapidement une réponse à un demandeur éventuel et d'atténuer les risques de retard par rapport aux échéanciers critiques de projet; et

Que soit reçue la pétition figurant sous la rubrique Communications, concernant l'accès au croissant Nature Trail et au chemin Pagé à partir d'un lotissement proposé.

ADOPTÉE

RAPPORTS

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA

- | |
|--|
| <p>1. RAPPORT ANNUEL ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA (SLCO)</p> |
|--|

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le conseiller K. Egli déclare un intérêt pécuniaire indirect réputé concernant le point 1 de l'ordre du jour 52 de la réunion du Conseil municipal, intitulé Rapport annuel et assemblée générale annuelle de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO), parce que son fils occupe un emploi d'été à la SLCO. Le conseiller Egli ne participe pas au débat ni au vote sur ce point.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

1. **Que le rapport annuel de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) pour l'année 2016 comme il est décrit dans le présent rapport et présenté dans le document n° 1 soit reçu; et**
2. **Que les états financiers audités de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) pour l'année 2016 comme ils sont décrits dans le présent rapport et présentés dans le document n° 2 soient reçus;**
3. **Que Dan Doré et Claude Lloyd soient renommés au conseil d'administration, à titre de membres de la collectivité, pour un mandat d'un (1) an prenant fin à l'AGA de 2018, et que Cathy Jordan et Nicole St-Louis soient renommées au conseil d'administration, à titre de membres de la collectivité, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à l'AGA de 2020, comme cela est décrit dans ce rapport et présenté dans le document n° 3;**
4. **Que le maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, au nom de la Ville d'Ottawa à titre d'actionnaires de la SLCO, une résolution écrite énonçant les résolutions approuvées par le Conseil municipal.**

Le conseiller M. Fleury, président du conseil d'administration de la Société de logement communautaire d'Ottawa, and Stéphane Giguère, PDG de la Société de logement communautaire Ottawa, ont présenté les grandes lignes du rapport annuel. Leur présentation est conservée aux dossiers du greffier de la Ville.

Les recommandations du rapport ont par la suite été soumises au Conseil et APPROUVÉES.

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT N^o 25 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

2. PROJET DE QUAI AU HAVRE MAHOGANY À MANOTICK
--

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil délègue au personnel de la Ville le pouvoir de conclure l'entente ou les ententes nécessaires avec la Manotick Culture, Parks and Recreation Association (Association de la culture, des parcs et des loisirs de Manotick) en vue de concevoir, de construire, d'entretenir et d'utiliser le quai au havre Mahogany de Manotick, comme le décrit le présent rapport, à la satisfaction du greffier municipal et avocat général.

ADOPTÉE

RAPPORT N^o 11 DU COMITÉ DE VERIFICATION

3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE 2016 DE LA VILLE D'OTTAWA

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les États financiers consolidés de 2016 de la Ville d'Ottawa.

ADOPTÉE

4. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – RAPPORT SUR LES SUIVIS DE VÉRIFICATIONS ET LES RAPPORTS DÉTAILLÉS CONNEXES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du Rapport sur les suivis de vérifications et les rapports détaillés connexes.

REÇUE

RAPPORT N^o 25 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. RAPPORT SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS 2016

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.

REÇUE

6. MISE À JOUR SUR LE PROGRAMME DE GESTION INTÉGRALE DES ACTIFS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. Prenne acte des mises à jour sur le Programme de gestion intégrale des actifs (GIA) de la Ville décrites dans le présent rapport;**
- 2. Prenne acte du Bilan des actifs de 2017 décrit dans le présent rapport et joint séparément (document 1);**

3. **Prenne acte du plan stratégique de gestion des actifs provisoire décrit dans le présent rapport et joint séparément (document 2);**
4. **Approuve les prochaines étapes autres que d'ordre financier pour le Programme de gestion intégrale des actifs décrites dans le présent rapport.**

ADOPTÉES

7. PLAN FINANCIER À LONG TERME V – IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LES TAXES

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve pour permettre l'atteinte de l'objectif de financement recommandé dans le rapport sur le Programme de gestion intégrale des actifs, les stratégies suivantes soient prises en compte dans le cadre des prochains budgets.

1. **Que les dettes découlant des travaux d'immobilisations financés par les taxes continuent de correspondre à celles qui seront acquittées et financées par la taxe foncière prélevée sur l'ensemble du territoire municipal;**
2. **Que la contribution des recettes fiscales au renouvellement des infrastructures soit augmentée en fonction de l'inflation (selon l'indice des prix de la construction) et d'un montant supplémentaire de 10,5 millions de dollars dans le budget de 2018, et que cette mesure soit jugée prioritaire parmi les objectifs en matière de taxation approuvés par le Conseil;**
3. **Que la contribution annuelle des recettes fiscales aux projets d'immobilisations soit augmentée en fonction de l'inflation et d'un montant supplémentaire de 7,8 millions de dollars par année, à compter du budget de 2019 et pour une durée de 9 ans comme le précise le présent rapport;**

- 4. Que le personnel continue de solliciter auprès des gouvernements fédéral et provincial des fonds stables et permanents pour le renouvellement de ses infrastructures.**

ADOPTÉES avec la dissidence du conseiller R. Chiarelli.

8. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LE BUDGET 2018 ET LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport à titre d'information.

REÇUE

9. AFFECTATION DES RESSOURCES DES SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le transfert d'une somme de 1,4 million de dollars dans le budget des services informatiques aux rémunérations et établit 12 postes équivalents temps plein tel que décrit dans le rapport.

ADOPTÉE

10. MISE À JOUR SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE 2016 ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE 2017

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. prenne connaissance de la mise à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique de 2016, présentée dans le document 1;**
- 2. approuve le Plan de travail et les Priorités en matière de développement économique de 2017, tels que décrits dans le présent rapport et détaillés dans les documents 2 et 3.**

ADOPTÉES

RAPPORT N^o 45 DU COMITÉ DE L'URBANISME

11. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –190, RUE RICHMOND

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil approuve :

- 1. une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 190, chemin Richmond, afin de permettre la construction d'un immeuble d'appartements de six étages et l'aménagement d'un parc, comme l'expose en détail le document 2 ;**
- 2. que le document 1 – Plan de localisation du rapport no**

ACS2017-PIE-PS-0075 soit remplacé par la version révisée ci-jointe, qui indique une hauteur maximale de 21,5 mètres (annexée ci-dessous en tant que document à l'appui no 1);

- 3. que Règlement de zonage de mise en œuvre ne soit pas soumis à l'examen du Conseil avant la conclusion de l'entente prévue en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'aménagement du territoire; et**
- 4. qu'en vertu du paragraphe 34(17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, aucun nouvel avis ne soit donné.**

ADOPTÉES

RAPPORT N^o 46 DU COMITÉ DE L'URBANISME

12. 250, PROMENADE VANGUARD – DEMANDE À TRAITER COMME MODIFICATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. annule l'avis requis en vertu des paragraphes 29. (3) et 34. (1) du Règlement de procédure afin d'examiner le présent rapport lors de sa réunion du 14 juin 2017 ; et**
- 2. demande au personnel d'accepter une demande de modification au Règlement de zonage pour le 250, promenade Vanguard visant à ajouter une agence de location d'automobiles, en tant que modification mineure au Règlement de zonage.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 13 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

13. ÉQUITARIF D'OC TRANSPO

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Que le Conseil demande au personnel de créer un tarif de « passage unique » équitable pour tous les services d'OC Transpo, d'après les principes établis pour l'EquiPass et dans le respect des politiques et promesses actuelles au sujet des coefficients de tarifs, du plan financier à long terme et du Plan d'abordabilité du transport en commun, tarif de passage unique qui sera examiné dans le cadre du processus budgétaire 2018.

ADOPTÉE

RAPPORT N° 24 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

14. MISE À JOUR DES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX ÉVALUATIONS DES RÉPERCUSSIONS SUR LES TRANSPORTS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les mises à jour à apporter aux Lignes directrices relatives aux évaluations des répercussions sur les transports (ERT) selon les modalités exposées dans le présent rapport.

ADOPTÉE

15. ÉTUDE SUR L'AMÉNAGEMENT DE SAUTS-DE-MOUTON AUX PASSAGES À NIVEAU DE BARRHAVEN ET DU CHEMIN MERIVALE, ET PROGRAMME DE SÉCURITÉ FERROVIAIRE POUR BARRHAVEN

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. Prenne acte de l'étude sur l'aménagement de sauts-de-mouton aux passages à niveau de Barrhaven et du chemin Merivale, annexée comme document 1;**
- 2. Approuve la mise en place pour Barrhaven du programme de sécurité ferroviaire décrit dans le présent rapport, de même que ce qui suit :**
 - a. inclure dans le budget préliminaire 2018 le financement de certains aspects du programme de sécurité ferroviaire recommandé pour Barrhaven, soit les évaluations environnementales sur l'aménagement de sauts-de-mouton aux passages à niveau de l'avenue Woodroffe, du Transitway Sud-Ouest et du chemin Fallowfield et sur l'aménagement d'un passage inférieur à la jonction du chemin Jockvale et du couloir ferroviaire pour y faire passer un sentier polyvalent;**
- 3. Délègue au maire, avec devoir de consulter les conseillers de quartier, le pouvoir de demander l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral et de VIA Rail pour la phase de conception et de construction du programme de sécurité ferroviaire de Barrhaven;**
- 4. Demande au directeur municipal de transmettre au Bureau de la sécurité des transports, à titre informatif, le présent rapport et la décision du Conseil en ce qui concerne les recommandations de ce rapport.**

ADOPTÉES

16. MISE À JOUR DU RAPPORT EXAMEN DES OPÉRATIONS HIVERNALES CONCERNANT LES ROUTES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil reçoit le présent rapport à titre d'information.

REÇUE

17. RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LE CHEMIN RIVER, DE LA PROMENADE LOWEN JUSQU'À 110 M AU SUD DE LA PROMENADE TEWSLEY

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve que la limite de vitesse sur le chemin River, entre la promenade Lowen et un point situé à 110 m au sud de la promenade Tewsley, soit réduite de 70 km/h à 60 km/h.

ADOPTÉE avec la dissidence du conseiller G. Darouze

18. PANNEAU D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION DE LA PROMENADE SOUTHMORE EST ET DE LA PROMENADE THORNDALE ET RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LES PROMENADES PLANTE ET SOUTHMORE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve :

- 1. L'installation d'un panneau d'arrêt toutes directions à l'intersection de la promenade Southmore Est de la promenade Thorndale;**

2. **La réduction de la limite de vitesse sur toute la promenade Plante à 40 km/h;**
3. **La réduction de la limite de vitesse sur toute la promenade Southmore Ouest à 40 km/h.**

ADOPTÉES

19. PANNEAUX D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION DE LA PROMENADE PRESTONE ET DE LA VOIE DEAVY

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la promenade Prestone et de la voie Deavy.

ADOPTÉE

20. TROTTOIRS DE LA PROMENADE GARDENWAY – RÉDUCTION DE LA PORTÉE DU PROJET - MOTION
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **Demande au personnel de réduire l'ampleur du projet pour la promenade Gardenway afin de conserver uniquement les segments suivants, où il y a des arrêts d'autobus :**
 - a) **le côté sud de la promenade Gardenway, de la voie Thicket à l'avenue Esplanade;**
 - b) **le côté sud de la promenade Gardenway, de la rue Boake à la promenade Lejeune;**

- c) le côté sud de la promenade Gardenway, du croissant Paradise (ouest) jusqu'à environ 40 m à l'ouest du croissant Paradise (ouest);
 - d) le côté sud de la promenade Gardenway, du croissant Paradise (est) jusqu'à environ 50 m à l'ouest du croissant Paradise (est).
2. Approuve que les fonds économisés par la réduction de l'ampleur des travaux seront réaffectés à la réalisation d'un autre projet de trottoir du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa.

ADOPTÉES

21. DEMANDE DE PROLONGATION DES HEURES D'OUVERTURE POUR LE 283, RUE ELGIN, ET POUR TOUTES LES TERRASSES SUR EMPRISE À L'OCCASION DE LA FÊTE DU CANADA – MOTION
--

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal :

- 1. lève l'obligation de fermer à 23 h pour la terrasse du 283, rue Elgin les 30 juin, 1er juillet et 2 juillet 2017, et qu'il autorise la prolongation de l'ouverture de ladite terrasse jusqu'à 2 h du matin;
- 2. délègue le pouvoir au directeur général de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, de concert avec le directeur, Opérations de 2017 et Événements spéciaux et le conseiller du quartier concerné, le pouvoir d'autoriser temporairement les titulaires de permis de terrasse sur emprise qui le demandent à prolonger leurs heures d'ouverture de 23 h à une heure pouvant aller jusqu'à 4 h du matin les 30 juin, 1er juillet et 2 juillet 2017, sous réserve des conditions

imposées par le directeur général de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique.

ADOPTÉES

22. **RÈGLEMENT SUR LES TERRASSES SUR EMPRISE –
EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE POUR LES PETITES
TERRASSES DE CAFÉ - MOTION**

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal fixe un montant inférieur pour l'assurance que doivent souscrire les petites terrasses de café en ajoutant *ceci* à l'alinéa 13 a) du Règlement no 2017-92 :

ASSURANCE

13. Le demandeur de permis doit souscrire à une assurance répondant aux exigences suivantes; pour chaque permis de terrasse sur emprise délivré au titulaire en vertu du présent règlement :

- a) Une assurance de responsabilité civile – formule générale dont la limite de garantie n'est pas inférieure à 5 000 000 \$, *ou à 2 000 000 \$ pour les petites terrasses de café*, inclusivement par incident pour blessures, décès et dommages matériels, y compris la perte de jouissance; la police d'assurance doit être au nom du requérant et nommer la Ville d'Ottawa en tant qu'autre assuré, et empêcher toute demande d'indemnité en subrogation que l'assureur pourrait faire valoir contre toute personne assurée;**

ADOPTÉE

23. TROTTOIR DU BOULEVARD JEANNE-D'ARC (DE LA RUE CHAMPLAIN AU CHEMIN TENTH LINE) – RETRAIT DU PLAN DE LA CIRCULATION PIÉTONNIÈRE D'OTTAWA - MOTION

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve que le projet de trottoir sur le boulevard Jeanne D'Arc, de la rue Champlain au chemin Tenth Line, est retiré du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa et que les fonds seront réaffectés à un autre projet de trottoir du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa.

ADOPTÉE

Le point L de l'ordre du jour à adopter en bloc sur consentement a été déplacé vers l'ordre du jour ordinaire.

- L. AJUSTEMENT DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS ET CESSATION DE PROJETS SOUTENUS PAR LES IMPÔTS FONCIERS ET LES REDEVANCES

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. Autorise la cessation des projets d'immobilisations qui figurent au document 1;**
- 2. Approuve les ajustements budgétaires décrits dans le document 2;**
- 3. Retourne les soldes suivants à la source (financement requis) et de supprimer le pouvoir d'endettement qui résulte de la cessation des projets et des ajustements budgétaires :**

- Réserves financées par les recettes fiscales : 5,083 millions de dollars;
 - Réserves financées par les redevances : 21,442 millions de dollars;
 - Redevances d'aménagement : 4,135 millions de dollars;
 - Pouvoir d'endettement : 24,105 millions de dollars;
4. **Autorise le maintien des projets du document 3 qui remplissent les critères de cessation;**
 5. **Prenne connaissance des ajustements budgétaires décrits dans le document 4, apportés aux termes du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs (no 2016-369), dans sa version modifiée, et ayant trait aux travaux d'immobilisation.**

ADOPTÉES, dans sa version modifiée par la motion suivante :

MOTION NO. 52/3

Motion du conseiller A. Hubley
Appuyée par le conseiller M. Qaqish

IL EST RÉSOLU QUE le projet 906279 soit supprimé de la page 9 du document 1 – *Capital Projects Recommended for Closure* du point L de l'ordre du jour à adopter en bloc sur consentement.

ADOPTÉE

Les recommandations du Comité, telles que modifiées par la motion 52/3, et entièrement reproduites ci-dessous, sont présentées au Conseil.

Que le Conseil :

1. **Autorise la cessation des projets d'immobilisations qui figurent au document 1, à l'exception du projet 906279;**
2. **Approuve les ajustements budgétaires décrits dans le document 2;**
3. **Retourne les soldes suivants à la source (financement requis) et de supprimer le pouvoir d'endettement qui résulte de la cessation des**

projets et des ajustements budgétaires :

- Réserves financées par les recettes fiscales : 5,083 millions de dollars;
 - Réserves financées par les redevances : 21,442 millions de dollars;
 - Redevances d'aménagement : 4,135 millions de dollars;
 - Pouvoir d'endettement : 24,105 millions de dollars;
4. **Autorise le maintien des projets du document 3 qui remplissent les critères de cessation;**
 5. **Prenne connaissance des ajustements budgétaires décrits dans le document 4, apportés aux termes du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs (no 2016-369), dans sa version modifiée, et ayant trait aux travaux d'immobilisation.**

ADOPTÉES

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT N^o 25 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES
RURALES

A. REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT – 1229, CHEMIN DWYER HILL

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve que les redevances d'aménagement soient imposées pour le 1229, chemin Dwyer Hill, comme il est établi dans le présent rapport.

ADOPTÉE

- B. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU
2638, CHEMIN MACKEY

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement à une partie du 2638, chemin Mackey, afin d'interdire des utilisations résidentielles, comme l'explique en détail le document 2.

ADOPTÉE

- C. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU
4779, CHEMIN CARP

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant une partie du 4779, chemin Carp, afin d'interdire les utilisations résidentielles, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

- D. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU
6462, CHEMIN FIRST LINE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement à une partie du 6462, chemin First Line, de façon à interdire les habitations isolées et les utilisations connexes, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

E. DRAIN MUNICIPAL HOBBS – NOMINATION D'UN INGÉNIEUR

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil nomme M. Andy Robinson, ingénieur de la firme Robinson Consultants Inc., comme ingénieur désigné pour rédiger un rapport préliminaire, en vertu de l'article 78 de la *Loi sur le drainage*, afin d'informer le Conseil de la situation actuelle des travaux de drainage et de la nécessité éventuelle d'apporter des modifications ou des améliorations permettant de fournir un écoulement suffisant vers le drain municipal Hobbs.

ADOPTÉE

F. ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION DU CHEMIN VAN VLIET ET DE LA PROMENADE SOUTH RIVER, ET RETRAIT DES PANNEAUX D'ARRÊT DE LA PROMENADE SOUTH ISLAND PARK QUE L'ON REMPLACERA PAR UN PASSAGE POUR PIÉTONS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve :

- 1. la mise en place d'arrêts toutes directions à l'intersection du chemin Van Vliet et de la promenade River; et**
- 2. le retrait et le remplacement des panneaux d'arrêt orientés vers l'est et l'ouest à l'intersection des promenades South River et South Island Park par un passage pour piétons.**

ADOPTÉES

RAPPORT N^o 11 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

G. ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'AMORTISSEMENT 2016

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les états financiers du fonds d'amortissement de 2016.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 25 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

H. NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION DE LA ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE RIDEAU

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve les nominations de Randy Trogler and Patricia Aramouni au conseil de gestion de la Zone d'amélioration commerciale du centre-ville Rideau pour un mandat prenant fin le 30 novembre 2018.

ADOPTÉE

I. NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION DE LA ZONE
D'AMÉLIORATION COMMERCIALE DE LA RUE BANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve la nomination de Vinod Chaudhary au conseil de gestion de la Zone d'amélioration commerciale de la rue Bank pour un mandat prenant fin le 30 novembre 2018.

ADOPTÉE

J. RAPPORT SUR LE FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE
DOTATION DE 2016

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil de :

- 1. Prenne connaissance du présent rapport sur les résultats des investissements de la Ville pour l'année 2016, comme l'exigent le paragraphe 8 (1) du Règlement de l'Ontario 438/97, modifié, et la Politique d'investissement de la Ville.**
- 2. Approuve l'ajout d'un poste équivalent à temps plein à la Direction de la trésorerie et l'augmentation du budget de rémunération avec l'ajustement des revenus des investissements en montant de 90 mille de dollars.**
- 3. Prenne connaissance du sommaire des changements à la Politique sur la régulation des prix des marchandises et que le Bureau du greffier municipal et de l'avocat général apporte les modifications nécessaires au Règlement 2008-426, comme il est indiqué à la section Suite à donner.**

ADOPTÉE

K. CONVENTIONS DE CRÉDIT-BAIL 2016

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport sur les conventions de crédit-bail en cours en date du 31 décembre 2016 comme l'exige le Règlement de l'Ontario 653/05 tel que modifié et la Politique relative au financement et à la dette de la Ville.

REÇUE

Le point L de l'ordre du jour pour approbation en bloc a été déplacé vers l'ordre du jour ordinaire.

M. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION
POUR LES FRICHES INDUSTRIELLES – 852, RUE BANK

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. Approuve la demande de participation au programme de subvention pour la remise en valeur de friches industrielles soumise par Currey Properties (852 Bank) Inc., propriétaire du bien-fonds situé au 852, rue Bank, en vue d'obtenir une subvention dans le cadre du Programme d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles, une subvention n'excédant pas 313 466 \$ au total et dont la période de versement sera échelonnée sur dix ans au maximum, sous réserve de l'adoption des modalités de l'Entente de subvention pour la remise en valeur des friches industrielles, et conformément à celles-ci;**
- 2. Délègue au directeur général de Planification, Infrastructure**

et Développement économique le pouvoir de conclure une entente de subvention pour le réaménagement des friches industrielles avec Currey Properties (852 Bank) Inc., qui établit les modalités relatives au versement de la subvention permettant le réaménagement du 852, rue Bank, à la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique, du greffier municipal et avocat général, et de la trésorière municipale.

ADOPTÉES

RAPPORT N^o 45 DU COMITÉ DE L'URBANISME

N. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 85, COUR DENZIL-DOYLE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 pour le 85, cour Denzil Doyle afin de permettre une école, comme l'explique en détails le document 3.

ADOPTÉE

O. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2984, 2992, 3000, 3008, 3016, CHEMIN LEITRIM, PARTIE DU 3100, CHEMIN LEITRIM ET PARTIE DU 4660, RUE BANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 2984, 2992, 3000, 3008 et 3016, chemin Leitrim, une partie du 3100, chemin Leitrim et une partie du 4660, rue Bank, afin de permettre la construction d'environ 366 unités

d'habitation isolées et 543 habitations multifamiliales contiguës, et l'aménagement d'un îlot à utilisation polyvalente et d'immeubles d'appartements, un îlot d'espace vert, un îlot accueillant une école, un îlot de parc et un îlot à utilisation institutionnelle, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

P. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 156, 158, 160 ET 162, RUE JOSHUA

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 156, 158, 160 et 162, rue Joshua, afin de permettre la construction d'unités d'habitation, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

Q. DÉSIGNATION DU PARC MACDONALD GARDENS, SITUÉ AU 99, RUE COBOURG, EN VERTU DE LA PARTIE IV DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil publie un avis d'intention de désigner le parc Macdonald Gardens, situé au 99, rue Cobourg, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel faisant l'objet du document 5 ci-joint.

ADOPTÉE

R. DEMANDE DE DÉMOLITION ET DE NOUVELLE CONSTRUCTION
AU 35, PROMENADE LAKEWAY

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **approuve la demande de démolition du 35, promenade Lakeway, présentée le 6 avril 2017;**
2. **approuve la demande de construction d'un nouveau bâtiment au 35, promenade Lakeway, conformément aux plans fournis par Andre Spencer le 6 avril 2017;**
3. **approuve la conception de l'aménagement paysager autour du nouveau bâtiment construit au 35, promenade Lakeway, présentée le 6 avril 2017;**
4. **délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;**
5. **délivre le permis en matière de patrimoine dont la date d'expiration est fixée à deux ans après la date d'émission.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 5 juillet, 2017.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉES

RAPPORT N^o 13 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

S. DÉLÉGATION DE POUVOIR - CONTRATS ACCORDÉS POUR LA PÉRIODE DU 1 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2016 POUR LE SERVICE DU TRANSPORT EN COMMUN

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Que le Conseil municipal prenne connaissance du présent rapport.

REÇUE

POINTS À HUIS CLOS

MOTION NO 52/4

Motion du conseiller S. Qadri
Appuyé par le conseiller A. Hubley

IL EST RÉSOLU QUE les Règles de procédure soient suspendues afin de prendre connaissance et d'examiner les accords préliminaires sur le renouvellement de la convention collective de la section locale 503 (employés à temps partiel, loisirs et culture) et de la section locale 503 (activités aquatiques estivales) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et de permettre à l'avocat général adjoint et au personnel d'informer le Conseil à cet effet;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les Règles de procédure soient suspendues afin de prendre connaissance et d'examiner les demandes d'exemptions conformément à la Politique de bilinguisme;

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil se réunisse à huis clos conformément aux alinéas suivants du Règlement de procédure no 2016-377 :

- a) L'alinéa 13(1)(d), les relations de travail ou les négociations avec les employés et l'alinéa 13(1)(f), les conseils protégés par le privilège du secret

professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin, en ce qui a trait aux accords préliminaires conclus sur le renouvellement de la convention collective de la section locale 503 (employés à temps partiel, loisirs et culture) et de la section locale 503 (activités aquatiques estivales) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP);

- b) L'alinéa 13(1)(b), les renseignements privés concernant une personne qui peut être identifiée, y compris un employé de la municipalité et l'alinéa 13(1)(d), les relations de travail ou les négociations avec les employés, en ce qui a trait aux demandes d'exemptions conformément à la Politique sur le bilinguisme.

ADOPTÉE

Le Conseil siège à *huis clos* à 12 h 27

SÉANCE À HUIS CLOS

EN SÉANCE PUBLIQUE

La séance publique reprend à 13 h 20

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES – SECTION LOCALE 503 DU SCFP (EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL – LOISIRS ET CULTURE) ET SECTION LOCALE 503 DU SCFP (ACTIVITÉS AQUATIQUES ESTIVALES) – RATIFICATION DES ACCORDS PRÉLIMINAIRES – À *HUIS CLOS* – DATE DE COMPTE RENDU : À LA RATIFICATION DES ACCORDS PAR LE CONSEIL

MOTION NO. 52/5

Motion du conseiller M. Taylor
Appuyée par le conseiller B. Monette

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa (la Ville) et la section locale 503 du Syndicat canadien de la fonction publique (le SCFP 503) se sont engagées à collaborer pour résoudre des questions d'intérêt commun relativement au milieu de travail;

ATTENDU QUE les conventions collectives entre la Ville et le SCFP 503 pour les unités de négociation des employés à temps partiel (loisirs et culture) et des activités aquatiques estivales sont arrivées à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE les équipes de négociation de la Ville et du SCFP 503 ont eu des pourparlers en vue de renouveler la convention collective selon des modalités convenant à toutes les parties;

ATTENDU QUE les équipes de négociation de la Ville et du SCFP 503 ont conclu des accords de principe pour le renouvellement des conventions collectives des employés à temps partiel (loisirs et culture) et des activités aquatiques estivales, sous réserve de leur ratification par les membres du SCFP 503 et le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres des deux unités de négociation du SCFP 503 (employés à temps partiel [loisirs et culture] et activités aquatiques estivales) ont ratifié leur accord de principe respectif;

ATTENDU QUE les accords de principe sont abordables et justes pour les contribuables et les employés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal ratifie l'accord de principe conclu avec la section locale 503 du SCFP (unité de négociation des employés à temps partiel, loisirs et culture);

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil municipal ratifie l'accord de principe conclu avec la section locale 503 du SCFP (activités aquatiques estivales);

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE lesdits accords soient rendus publics.

ADOPTÉE

QUESTIONS DE DOTATION EN PERSONNEL – EXCEPTIONS EN VERTU DE L'ARTICLE R.6.3 DE LA POLITIQUE DE BILINGUISME
--

MOTION NO. 52/6

Motion du conseiller M. Taylor

Appuyée par le conseiller B. Monette

ATTENDU QUE le 13 juillet 2016, après avoir reçu de l'information sur le remaniement organisationnel, le Conseil municipal a éliminé les deux postes de directeur municipal adjoint ainsi que les portefeuilles associés, soit Opérations municipales et Urbanisme et Infrastructure, pour qu'ils soient remplacés par une nouvelle équipe de la haute direction;

ATTENDU QUE différents changements organisationnels en 2016 ont laissé certains postes vacants, notamment deux postes de niveau 4, soit celui de directeur des Services de planification et celui de chef du Service paramédic d'Ottawa, qui ont tous deux été pourvus par intérim en raison de l'entrée en fonction d'un nouveau directeur municipal;

ATTENDU QUE les titulaires de ces deux postes sont des gestionnaires essentiels de l'équipe élargie de la haute direction de la Ville et offrent des conseils et des services importants pour le Conseil municipal, les résidents et certains intervenants;

ATTENDU QUE l'article R.6.3 de la Politique de bilinguisme de la Ville exige que, aux fins d'embauche, tous les candidats des postes de gestion des niveaux 1 à 3 soient bilingues, sauf en cas d'exception approuvée par le Conseil, y compris certains postes de niveau 3 qui étaient auparavant de niveau 4;

ATTENDU QUE les récents efforts pour pourvoir ces deux postes vacants, l'un par un concours interne et l'autre, par un concours externe, ont entraîné l'embauche de candidats qui ne sont pas bilingues pour le moment;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve des exceptions en vertu de l'article R.6.3 de la Politique de bilinguisme pour les candidats suivants, sous réserve qu'ils suivent tous deux une formation linguistique et améliorent leur maîtrise de la langue française, et que leur compétence langagière soit évaluée dans le cadre de l'examen continu de leur rendement :

1. Lee Ann Snedden, directrice, Services de planification, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique;
2. Myles Cassidy, chef, Service paramédic d'Ottawa, Direction générale des services de protection et d'urgence.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO 52/7

Motion du conseiller S. Qadri
Appuyée par le conseiller A. Hubley

Que le rapport de la Société de logement communautaire d'Ottawa intitulé «Rapport annuel et assemblée générale annuelle de la Société de logement communautaire d'Ottawa » ; le rapport n° 25 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport n° 11 du Comité de la vérification; le rapport n° 25 du Comité des finances et du développement économique; les rapports 45 et 46 du Comité de l'urbanisme; le rapport n° 13 de la Commission du transport en commun; et le rapport n° 24 du Comité des transports soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION NO 52/8

Motion du conseiller M. Fleury
Appuyée par le maire J. Watson

IL EST RÉSOLU QUE les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, en raison des contraintes de temps, l'événement ayant lieu avant la prochaine réunion ordinaire du Conseil municipal.

ATTENDU QUE le Festival de la St-Jean à Ottawa est un festival extérieur qui célèbre la culture, l'identité, la fierté et les accomplissements des Franco-Canadiens, tout en soulignant les célébrations du 150^e anniversaire du Canada;

ATTENDU QUE le Festival de la St-Jean à Ottawa aura lieu le vendredi 23 juin 2017;

ATTENDU QUE la rue Clarence, de l'avenue Parent à la rue Dalhousie, devra être fermée en raison du festival et des structures qui seront installées dans la rue;

ATTENDU QUE le montage commencera le jeudi 22 juin 2017 à 18 h et que le festival débutera le vendredi 23 juin 2017 à 16 h;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les événements spéciaux* (n° 2001-260) de la Ville d'Ottawa interdit la fermeture de rues avant 18 h du lundi au vendredi;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la fermeture de la rue Clarence, de l'avenue Parent à la rue Dalhousie, de 18 h le jeudi 22 juin 2017 à 6 h le samedi 24 juin 2017, à l'occasion du Festival de la St-Jean à Ottawa, pourvu que soient respectées les exigences et conditions de l'Équipe consultative des événements spéciaux et que celle-ci donne son approbation.

ADOPTÉE

MOTION NO 52/9

Motion du conseiller M. Fleury
Appuyée par le conseiller K. Egli

Il est résolu que les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, en vue de résoudre rapidement les questions relatives à la rampe d'accès temporaire du 298, rue Dalhousie :

ATTENDU QU'en vue d'offrir un accès adéquat à cette propriété pendant les travaux, une rampe d'accès temporaire a été construite à cet endroit;

ATTENDU QUE la rampe d'accès temporaire empiète sur l'emprise de la Ville;

ATTENDU QUE des frais de 2 211,40 \$ ont été imposés au propriétaire, soit les frais minimaux d'empiètement applicables pour ce site;

ATTENDU QUE le personnel a traité la demande conformément au processus municipal d'approbation des empiètements temporaires, et que des frais d'administration ont été ajoutés pour l'obtention du permis;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil :

1. Annulent les frais de 2 153,40 \$ associés au permis d'empiètement temporaire, à l'exception des frais de traitement, qui se chiffrent à 58 \$, pour la propriété située au 298, rue Dalhousie;
2. Demande au personnel d'entreprendre un examen du Règlement municipal n° 2013-398, le *Règlement en matière d'empiètement sur les*

voies publiques de la Ville, pour tenir compte des structures nécessaires à l'accessibilité qui empiètent sur l'emprise de la Ville, rende compte de ses conclusions, notamment de son analyse des coûts, et communique toute modification au règlement qui en découle au Comité des transports au troisième trimestre de 2017.

ADOPTÉE

AVIS D'INTENTION

AVIS D'INTENTION DE LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC. DE TENIR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ACTIONNAIRE À LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉVUE POUR LE 28 JUIN 2017.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO 52/10

Motion du conseiller S. Qadri
Appuyée par le conseiller A. Hubley

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉE

Règlements

TROIS LECTURES

- 2017-196. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2017-180 sur la nomination des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2017-197. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (chemin West Hunt Club et rue Sunderland).

- 2017-198. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fermer une partie de l'avenue Bloomfield, à l'est de l'avenue Churchill, entre le Transitway et l'avenue Lanark.
- 2017-199. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fermer une partie de l'avenue Tom.
- 2017-200. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1520 situées sur la promenade Solaris.
- 2017-201. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1526 situées sur la voie Hepatica Way.
- 2017-202. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1582 et 4M-1573 situées sur le croissant Dolce Crescent, le bois Guardian Grove et la terrasse Markdale Terrace.
- 2017-203. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1584 situées sur la cour Bulat Court.
- 2017-204. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fermer une partie de la rue Preston.
- 2017-205. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 85, cour Denzil-Doyle.
- 2017-206. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 2984, 2992, 3000, 3008 et 3016, chemin Leitrim, ainsi qu'une partie du terrain situé au 4660, rue Bank.
- 2017-207. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 2368, chemin MacKey.
- 2017-208. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour

désignation municipale le 4779, chemin Carp.

- 2017-209. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 6462, chemin First Line.
- 2017-210. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 156, 158, 160 et 162, rue Joshua.
- 2017-211. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 47389 situées au 890, rue Bank, et du plan 26085 situées au 900, rue Bank.

ADOPTÉES

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO 52/11

Motion du conseiller S. Qadri
Appuyée par le conseiller A. Hubley

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 14 juin 2017.

ADOPTÉE

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Conseiller A. Hubley

Veillez indiquer quels efforts ont été déployés pour réduire les frais d'utilisation pour l'ouverture de compte d'impôts fonciers et de services d'eau et pour le changement de propriétaire ou d'occupants, à la suite des discussions à ce sujet au cours du dernier mandat du Conseil.

Veillez également fournir le calendrier de mise sur pied de ces initiatives ainsi qu'une comparaison entre les frais imposés par Ottawa et ceux imposés par d'autres municipalités de taille comparable.

Conseiller T. Nussbaum

Le personnel pourrait-il donner des exemples, s'il y en a, de dédommagements ou de paiements offerts par la Ville d'Ottawa (par exemple, remboursement des coûts de déménagement temporaire ou de services de sécurité des biens, réduction de l'impôt foncier) à des résidents ou à des propriétaires ayant subi des pertes financières (notamment la perte de revenus d'une entreprise à domicile), des préjudices ou d'autres effets négatifs, ou une perte de jouissance de leur propriété découlant de projets d'infrastructure publique recevant un financement de la Ville?

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 13 h 30.

GREFFIER

MAIRE